

N° A_2023_096

**Arrêté portant instauration d'une « zone 30 »
Chemin Sous Perron**

Le Maire de Contamine Sarzin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant que l'instauration d'une « zone 30 » sur le chemin Sous Perron permettra de renforcer la sécurité en raison de l'étroitesse de la voie ;

ARRETE

Article 1 : Le chemin Sous Perron sera classé en « zone 30 ».

Article 2 : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h.

Article 3 : Les mesures édictées dans le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Contamine-Sarzin, le 9 octobre 2023

Par délégation du Maire,
Le Maire-Adjoint,



Anne-Marie CECCON